



Préavis au Conseil communal

Rapport de gestion, incluant les réponses de la Municipalité
aux observations de la Commission de gestion 2018

Administration générale

Municipalité

Préavis n°17/2019

Préavis adopté par la Municipalité, le 13.05.2019



Table des matières

1	Rapport de la Municipalité sur sa gestion	2
2	Réponses de la Municipalité aux observations figurant dans le rapport de la Commission de gestion 2018	2
3	Conclusion.....	4

1 Rapport de la Municipalité sur sa gestion

Conformément aux dispositions de l'article 112 du règlement du Conseil communal et à l'article 93c, al. 2 de la Loi sur les Communes, la Municipalité a l'honneur de présenter au Conseil communal son rapport de gestion sur l'année 2018.

2 Réponses de la Municipalité aux observations figurant dans le rapport de la Commission de gestion 2018

Observation n°1

L'informatisation de l'administration (à l'usage des collaborateurs) n'est pas à la hauteur des enjeux actuels d'une bonne gestion administrative. Des progrès ont été faits, mais de loin pas assez. Un développement plus visible de l'informatique dans tous les services est une nécessité qu'il devient impossible d'ignorer.

La Municipalité est consciente des enjeux et travaille à améliorer la formation des collaborateurs en matière de bureautique notamment.

Observation n°2

La cyberadministration (à l'usage des habitants, nouveaux et actuels) ne doit pas être confondue avec l'informatisation de l'administration. S'il est indispensable d'avancer en collaboration avec le canton ou d'autres communes pour être plus efficace et favoriser des synergies, il n'est pas interdit d'avancer, à l'instar d'autres communes (Pully, Gland notamment) pour faciliter les relations avec les habitants/usagers en développant par exemple un « guichet virtuel ».

La Municipalité partage l'avis de la commission sur le principe. Toutefois, elle estime qu'il ne serait pas efficient de dépenser des sommes conséquentes pour introduire des outils incompatibles avec un futur système cantonal. Notons qu'il est prévu d'améliorer l'accès à certaines prestations par internet prochainement, la location des salles par exemple.

Observation n°3

La mise en place d'une communication professionnelle est un enjeu stratégique pour la commune. La nouvelle responsable de la communication aura la lourde tâche de mettre sur pied ce nouveau service. Il est important que la Municipalité définisse sa stratégie en termes de communication pour répondre aux attentes/exigences des citoyens. Un sujet que la COGEST 2019 suivra avec attention.



La Municipalité rappelle que la responsable de la communication a pris ses fonctions le 1er mai 2019, et qu'il faut lui laisser le temps de bien faire son travail d'autant plus qu'elle est également responsable des affaires culturelles et des manifestations.

Observation n°4

Les Commissions permanentes consultatives (de politique régionale, d'urbanisme) sont insuffisamment consultées, en particulier la Commission de politique régionale. Soit elles sont tout bonnement exclues de la réflexion globale en amont soit elles sont informées quand tout est fait.

La Municipalité répond que ces commissions pourraient être activées par le président de la commission. Toutefois la Municipalité prend acte et veillera à communiquer à ces commissions consultatives les intentions et avant-projet ayant une portée intercommunale ou en lien avec l'urbanisme et les constructions. Elle rappelle que ces commissions peuvent fonctionner comme des commissions ad hoc et qu'il appartient au Bureau de les désigner pour traiter des préavis.

Observation n°5

La COGEST s'inquiète de la solitude opérationnelle du municipal des Écoles, Pierre Jolliet, qui pour assumer ses tâches, au contraire de ses autres collègues, ne bénéficie pas d'aide administrative ni de chef de service sur lequel il puisse s'appuyer. Beaucoup de pression sur les épaules d'un seul homme.

Le Conseil communal a accepté la création d'un poste au budget 2019. Il sera pourvu prochainement.

Observation n°6

Avec l'arrivée d'une nouvelle secrétaire municipale, la COGEST a pu constater une amélioration manifeste de l'organisation et du fonctionnement de l'administration. Mais la mise à niveau des outils de management (RH, communication, informatisation et cyberadministration notamment) doit se poursuivre à un rythme rapide pour rattraper le retard.

La Municipalité n'a rien de particulier à ajouter et renvoie aux réponses aux observations n°1, 2 et 3 ci-dessus.

Observation n°7

La cyberadministration est un enjeu stratégique pour toute entreprise, une administration publique ne fait pas exception. Elle doit bien sûr se coordonner avec le Canton et les autres communes pour une meilleure efficacité. Cela ne doit pas être une raison pour ne rien faire ou trop peu. L'AVRIC, manifestement peu engagée, ne peut être la seule responsable d'un retard évident en la matière. La COGEST est consciente qu'il s'agit d'un travail sur le long terme, mais il s'agit de considérer la cyberadministration (relations avec les usagers/habitants) tout comme l'informatisation de l'administration (relations informatiques à l'interne) comme une priorité dans la bonne gestion de la commune.

La Municipalité renvoie à sa réponse à l'observation n°2

Observation n°8

La COGEST voit la communication comme un enjeu stratégique. Les attentes sont donc importantes sur le nouveau service de communication qui doit développer une communication professionnelle. La



COGEST sera très attentive au développement de ce nouveau service, dont l'objectif est de faciliter les contacts à tous les niveaux et avec tous les publics cibles.

La Municipalité renvoie à sa réponse à l'observation n°3

Observation n°9

Cet observatoire de la cohabitation semble être un bon concept à poursuivre, mais la COGEST se pose la question de savoir si le délai de fin 2019 est suffisant pour analyser avec suffisamment d'éléments probants, la continuation ou l'arrêt de cette expérience.

La Municipalité a d'ores et déjà entrepris des démarches en vue de la prolongation du mandat jusqu'au 30 juin 2022.

3 Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité demande au Conseil communal de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'EPALINGES

- vu le préavis n°17/2019 de la Municipalité du 13.05.2019 ;
- entendu le rapport de la Commission de gestion ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

- de prendre acte du rapport de gestion 2018 de la Municipalité
- de prendre acte du rapport de la Commission de gestion 2018

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

Maurice Mischler



La Secrétaire

Sarah Miéville

Annexes : rapport de gestion 2018 de la Municipalité ;
rapport de la commission de gestion 2018.